

## Conditions Générale de Ventes Sessions de formation professionnelle N° CVG-Form02

### Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions générales de participation aux sessions de formation professionnelle organisées par VEDECOM.

Toute inscription par le Client :

- vaut commande réputée acceptée par ce dernier à compter de la réception de la confirmation d'inscription émise par VEDECOM
- et implique son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du Client, notamment sur ses conditions générales d'achat.

### Article 2 – Modalités d'inscription et de commande

Toute inscription à une session de formation se fera dans un délai de **2 semaines avant la date de début de la session**.

L'inscription par le Client se fera via une confirmation écrite par email du Client envoyée à VEDECOM.

VEDECOM se réserve la possibilité d'accepter des inscriptions plus tardives (cad qui interviendraient moins de 2 semaines avant la date de début de la session).

Le nombre de participants par session est limité.

Toute inscription par le Client vaut commande, réputée acceptée par ce dernier à compter de la réception de la confirmation d'inscription émise par VEDECOM. Cette réception de la confirmation d'inscription par VEDECOM est réalisée par email.

### Article 3 – Confirmation d'inscription – convocation des participants

L'inscription définitive ne sera prise qu'après réception par VEDECOM de la confirmation écrite par email de la part du Client.

En l'absence de réception de la confirmation écrite par email de la part du Client 2 semaines avant le début de la session, VEDECOM se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client après en avoir informé celui-ci.

Une convention de formation régissant les termes d'exécution sera adressée avant le début de la formation. Une invitation nominative destinée au Participant sera envoyée avant le début de la session précisant l'ensemble des renseignements pratiques relatifs à la session (horaires, lieu, moyens d'accès...) et aux particularités éventuelles.

### Article 4 – Prix – Facturation et règlement

**PRIX** : Les frais d'inscription recouvrent les prestations pédagogiques. Ils ne comprennent pas les frais de repas ou de collation (pauses-café), ni les frais de transport ou d'hébergement éventuels.

Les prix indiqués au sein de la convention de formation sont en Euros hors taxes, à majorer de la TVA au taux en vigueur et de tous autres éventuels impôts et/ou taxes retenus à la source. Toute session commencée est due en entier.

**FACTURATION** : La facture est adressée en fin de formation au Client à l'adresse que ce dernier aura communiquée.

**REGLEMENT** : Le paiement se fera à réception de la facture :

- soit par chèque à l'ordre Institut VEDECOM – 23 bis allée des Marronniers – 78000 VERSAILLES
- soit par virement bancaire au profit du bénéficiaire Institut VEDECOM :

Domiciliation : VERSAILLES RIVE D

Code Banque : 18206

Code Guichet : 00198

Numéro de compte : 60277905772

Clé R.I.B. 91

**PENALITES DE RETARD** : En cas d'absence de paiement des sommes dues à l'échéance indiquée sur la facture, VEDECOM effectuera une relance de paiement dans le mois suivant la date d'échéance.

A défaut de paiement des sommes dues 45 jours après la date d'échéance indiquée sur la facture, ces sommes donneront lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois (3) fois le taux d'intérêt légal.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit et jusqu'au paiement complet.

### Article 5 – Règlement par un OPCO

Sous réserve que la formation soit éligible à un financement d'un OPCO, si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- avant le début de la session, de faire une demande de prise en charge, de s'assurer de son acceptation par ledit OPCO,
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme désigné. VEDECOM s'engage à fournir au Client les documents nécessaires pour faire sa demande auprès de l'OPCO.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

La prise en charge de l'OPCO avant le 1<sup>er</sup> jour de la session conditionne l'inscription définitive et l'accès à la formation.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

A l'issue de la session, VEDECOM adresse à l'OPCO une facture accompagnée d'une copie de l'attestation de présence signée par le Participant.

### Article 6 – Conditions d'annulation et de report – Substitution

**Par le Client** : Tout cas d'annulation par le Client doit être communiqué par écrit à VEDECOM.

Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, **moins de quatorze (14) jours calendaires** avant le début de la session, 50% du coût du stage sera définitivement facturé par VEDECOM au Client, sauf en cas de remplacement par un participant du même établissement confirmé par l'envoi d'un email. Pour toute inscription annulée **moins de sept (7) jours calendaires** avant le début de la session, ou non annulée (notamment absentéisme et abandon), 100% du coût du stage sera définitivement facturé par VEDECOM au Client. En cas de départ imprévu dûment justifié par le Client, le Participant pourra être admis à participer à une session ultérieure après accord préalable de VEDECOM.

**Par VEDECOM** : VEDECOM se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, notamment en cas de nombre insuffisant de

participants afin d'assurer de bonnes conditions pédagogiques. Le Client est informé au **plus tard sept (7) jours calendaires** avant la date de session commandée.

Les règlements reçus seront intégralement remboursés. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de VEDECOM.

### Article 7 – Protection des Données Personnelles

Dans le cadre de la réalisation de la ou des sessions de formation réalisées par VEDECOM, le Client est amené à communiquer des données à caractère personnel au sens que leur donne les dispositions des lois et règlements de protection des données personnelles, et plus particulièrement :

- le « RGPD » - Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil adopté le 27 avril 2016 et applicable depuis le 25 mai 2018 ;
- la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ci-après- « *Règlementation Applicable* ».

Les mots commençant par une majuscule dans le présent article ont le sens que leur donne la *Règlementation Applicable*.

Ainsi dans le cadre de la réalisation de ces sessions de formation, VEDECOM est susceptible de traiter des Données Personnelles et de déterminer les finalités et les moyens d'un Traitement de Données personnelles. Dans ce cas, VEDECOM agit en tant que Responsable de traitement.

#### 1. Tenue d'un registre des traitements :

VEDECOM s'engage à créer, entretenir régulièrement et conserver à jour un registre des traitements comprenant l'ensemble des indications et informations obligatoires au titre de la *Règlementation Applicable*.

#### 2. Informations / consentement des Personnes Concernées / Exercice des droits

VEDECOM s'engage à informer les Personnes Concernées du mieux possible et en fonction des moyens dont elle dispose, de l'ensemble de leurs droits et des mentions obligatoires telles que visées par la *Règlementation Applicable*, et d'avoir recueilli, si nécessaire légalement, leur consentement conformément à la *Règlementation Applicable*.

VEDECOM s'engage à répondre aux demandes d'exercice des droits des Personnes Concernées en application de la base légale applicable (accès, rectification, effacement, retrait du Consentement etc.). Ces droits peuvent être adressées par courriel à l'adresse [privacy@vedecom.fr](mailto:privacy@vedecom.fr) ou à l'adresse postale de VEDECOM (23,bis allée des Marronniers, 78000, Versailles) à l'attention du Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO), Madame Sarah DUCLOS.

#### 3. Accountability

VEDECOM déclare le cas échéant, mettre en place des procédures internes permettant la démonstration du respect de la *Règlementation Applicable* en tant que Responsable de traitements.

#### 4. Privacy by design/by default

VEDECOM déclare le cas échéant, mettre en place des procédures internes permettant la démonstration du respect des principes de protection des données dès la conception du Traitement et par défaut, selon le niveau le plus élevé de protection de la vie privée

afin que, par défaut, les Données Personnelles ne soient accessibles qu'aux personnes ayant besoin d'en connaître.

#### 5. Sécurité

VEDECOM s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles de sécurité adéquates en fonction de la criticité des Données Personnelles, visant notamment à garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience des systèmes d'information traitant des Données Personnelles.

#### 6. Délais de conservation des Données Personnelles

VEDECOM s'engage à déterminer, pour chaque type de Données Personnelles, dans le registre de traitement créé à cet effet, une durée de conservation proportionnée à la Finalité du Traitement.

#### 7. Recours à la Sous-traitance

VEDECOM pourra transmettre à des Sous-traitants des Données personnelles nécessaires à la réalisation de la formation. A ce titre, VEDECOM est responsable de la sélection et de la coordination de ses Sous-traitants et s'engage ainsi à ne recruter que des Sous-traitants présentant des garanties suffisantes pour assurer un niveau de sécurité et de conformité adéquat pour la protection des Données Personnelles.

Les obligations stipulées ci-dessus perdureront aussi longtemps que VEDECOM traitera par lui-même ou par le biais de l'un de ses Sous-traitants des Données Personnelles pour les finalités et/ou les moyens déterminés dans le cadre de la réalisation des sessions de formation.

### Article 8 – Propriété matérielle des documents

Tous documents relatifs à la réalisation des sessions de formation et notamment les documents et informations pédagogiques, (ci-après « Documents et Informations ») transmis quel que soit le moyen (numérique, électronique, papier, ..) par VEDECOM aux Participants du Client, sont la propriété matérielle de VEDECOM et/ou de ses partenaires et/ou aux formateurs personnes physiques.

Ainsi, sont interdits :

- l'utilisation des Documents et Informations par d'autres personnes que les Participants eux-mêmes ,
- la divulgation/diffusion des Documents et Informations à des tiers,
- la copie quelqu'en soit le moyen des Documents et Informations par d'autres personnes que les Participants eux-mêmes,

sauf en cas d'accord écrit, exprès et préalable de VEDECOM.

### Article 9 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents et informations pédagogiques transmis par VEDECOM, ainsi que les droits de propriété intellectuelle y afférents (droits d'auteurs, droits sur les logiciels ; droit de propriété industrielle) dans le cadre des sessions de formation appartient à VEDECOM et/ou à ses partenaires et/ou aux formateurs personnes physiques. Ainsi, l'utilisation/la divulgation/la diffusion/la copie des documents et informations pédagogiques transmis par VEDECOM au Client et ses Participants, est interdite, sauf en cas d'accord écrit, exprès et préalable de VEDECOM.

En aucun cas le contrat et les stipulations contractuelles liant VEDECOM et le Client pour les sessions de formation professionnelle organisées par VEDECOM, ne peuvent être interprétés comme conférant, de manière expresse ou implicite, au Client la concession par VEDECOM au bénéfice du Client d'un droit de licence ou une promesse de concession de droit de licence pour toute reproduction, adaptation, modification, représentation/divulgaration ou diffusion **à ses personnels non participants à la session ou à des tiers**, directe ou indirecte, sous quelque forme que ce soit, :

- de tout ou partie des documents pédagogiques et de leur contenu,
- et de tout ou partie des informations pédagogiques, transmis ou réalisés par VEDECOM.

Tout usage à des fins commercialisation, d'organisation ou de réalisation d'actions de formation (y compris interne) par le Client ou l'un de ses personnels est notamment expressément prohibé.

Le Client est directement responsable pour toute utilisation, copie ou diffusion/divulgaration, reproduction, adaptation, modification non autorisée des informations ou documents pédagogiques envers VEDECOM, ses partenaires contractuels et/ou les formateurs, Le Client s'interdit de retirer les mentions de propriété, et de confidentialité le cas échéant, présentes sur les documents pédagogiques transmis par VEDECOM dans le cadre des prestations.

#### Article 10 – Publicité

VEDECOM se réserve le droit de mentionner le Client comme faisant partie des clients de VEDECOM dans le cadre de ses opérations de communication pour les formations, sur tout support et tout moyen de communication.

#### Article 11 – Responsabilité – Assurances

Sauf en cas de faute lourde ou de manquement délibéré commis par la partie responsable du dommage ou par son personnel au cours de la session, VEDECOM et le Client feront leur affaire des conséquences des accidents qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution de la Commande au personnel, y compris aux participants des sessions qu'ils emploient directement ou indirectement ainsi qu'à leurs biens ou ceux sous leur garde et ce, quel que soit l'auteur du dommage.

En conséquence, chaque partie renonce à tout recours contre l'autre pour tous dommages causés aux personnes et aux biens, sous réserve formelle des droits des intéressés ou de leur ayants-droit.

VEDECOM et le Client feront leur affaire de toutes les conséquences pécuniaires directes ou indirectes, de la responsabilité civile qu'ils encourent à raison de tout dommage corporel et/ou matériel causé aux tiers.

Par ailleurs, en aucun cas, VEDECOM ne pourra être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou de toute autre nature, causé directement ou indirectement par l'utilisation des informations dispensées dans le cadre des sessions de formation.

Dans tous les autres cas, le Client reconnaît que la responsabilité de VEDECOM est strictement limitée pour les dommages directs au montant de la Commande en cause et est exclue pour les dommages indirects.

Pour tenir compte des dispositions ci-dessus, VEDECOM et le Client conviennent de faire le nécessaire auprès de leurs assureurs respectifs afin qu'ils renoncent à exercer leurs droits de subrogation

à l'encontre de l'une ou l'autre des Parties. En cas de défaillance de VEDECOM ou du Client dans l'accomplissement de cette formalité, la partie défaillante supportera toute les conséquences financières de ce manquement.

Le Client s'engage à souscrire et à maintenir en état de validité pendant toute la durée de la session, à ses frais toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques, des responsabilités, préjudices directs ou indirects et maladies susceptibles de survenir au(x) participant(s), à son personnel et à ses biens auprès de compagnies d'assurances notoirement solvables.

VEDECOM s'engage à souscrire à ses frais et à maintenir en état de validité les assurances nécessaires à la couverture des risques susceptibles de survenir à son personnel et à ses biens à l'occasion de l'exécution des sessions de formation.

#### Article 12 – Diverses dispositions – Litiges

Si une ou plusieurs dispositions des présentes s'avérait(ent) nulle(s) au regard d'une loi ou d'un décret applicable ou d'une décision judiciaire définitive, elle(s) serait(ent) alors réputée(s) non écrite(s). Cependant, les autres stipulations demeureraient parfaitement en vigueur et continueraient à produire tous leurs effets.

Une notification par lettre recommandée avec avis de réception sera considérée comme ayant été adressée à la date apparaissant sur le cachet apposé par les services postaux.

A l'issue de la session de formation et/ou en cas de résiliation anticipée de la Commande pour quelque cause que ce soit, les dispositions 7 à 10 resteront en vigueur.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française. Tout différend, non résolu à l'amiable entre les Parties dans le délai de deux (2) mois, et relatif à la validité, l'exécution ou l'interprétation des présentes Conditions Générales de Vente ou des stipulations de la convention de formation, sera soumis à la compétence du Tribunal compétent de Versailles, y compris en cas de pluralité de défendeurs.